

Pères et Fils Immobilier

Barème des honoraires d'agence 2023
(Décret 2014-980 du 1/08/2014)

LOCATION		
BAUX D'HABITATION		
Honoraires à la charge du locataire	Visites	12 €/m² TTC
	Création du dossier de candidature	
	Etablissement d'un bail	
	Etablissement de l'état des lieux	
Honoraires à la charge du propriétaire	Visites	12 €/m² TTC
	Consitution du dossier du locataire	
	Etablissement d'un bail	
	Etablissement de l'état des lieux	3 €/m² TTC
	Mise en location & Négociation	200 € TTC
AUTRES BAUX (non soumis à la loi du 6 juillet 1989)		
Location et rédaction de bail pour garages, parkings et caves	Honoraires locataire	150 € TTC
	Honoraires propriétaire	150 € TTC
Commercialisation d'un local commercial	Honoraires à la charge du preneur	15% HT du loyer annuel Hors Charges
Commercialisation d'un local professionnel	Honoraires à la charge du preneur	10% HT du loyer annuel Hors Charges
GESTION		
Honoraires à la charge du propriétaire	Service de gestion	6% HT du loyer mensuel
	Garanties des loyers impayés	2,2% HT du loyer mensuel
	Assurance CNO	60 € /lot/an
	Suivi de sinistre ayant fait l'objet d'une déclaration	60 €
	Aide pour déclarations fiscales des revenus fonciers	60 €
	Réception et suivi levées de réserves pour logements neufs	120 €
	Présence aux AG de copropriété	150 €
Gestion de travaux d'entretien ou des gros entretien	Remboursement sur factures de nos intervenants ou de ceux choisis par le propriétaire	Gratuit
TRANSACTION		
Honoraires à la charge du vendeur	Inférieur à 100 000 €	6% TTC du prix de vente
	Entre 100 000 et 500 000 €	5% TTC du prix de vente
	Entre 500 000 et 1 000 000 €	4,5% TTC du prix de vente
	Plus de 1 000 000 €	4% TTC du prix de vente
	Pour les garages et boxes	10% TTC du prix de vente
SYNDIC		
Honoraires à la charge du Syndic répercuté au copropriétaire		200 € /lot/an